

[Numéros / 2011 | 3](#)

Illustration de l'étendue des pouvoirs du juge en matière de dépens : condamnation solidaire des parties

DÉCISION DE JUSTICE

[CAA Lyon, 4ème chambre – N° 05LY01803 – SA Therond construction SARL Farigoule – 03 février 2011 – C+ !\[\]\(d66ff64371a51729ac8c1cdaa685ba6f_img.jpg\)](#)

INDEX

Mots-clés

Dépens, Condamnation solidaire

Rubriques

Procédure

TEXTE

Résumé

- ¹ L'arrêt concerné illustre les pouvoirs du juge (et sa liberté) pour fixer les dépens : en l'espèce, il les met à la charge solidaire de l'ensemble des parties au litige (demandeurs et défendeurs), - ce dont l'expert se félicitera sans doute, puisqu'il lui suffira d'actionner une des parties condamnées pour recouvrer ses honoraires, - et il donne ensuite la clef de la répartition finale de cette charge.

DROITS D'AUTEUR

CC BY-NC-SA 4.0

[Numéros / 2011 | 3](#)